

TAN : Juge : Mr Stéphane BEUVAIN
Confirmation et REGIONALE D'ELEVAGE

Juge : Mme Nathalie PARENT

BARBONVILLE (54)

Rendez vous : Ferme de Sainte Marie

Samedi 1 Juillet 2017

Ouvert aux races sous tutelle.



Engagement : Denis HEUREAUX
Délégué du DCF
3, route de Velle
54290 HAUSSONVILLE
06/09/85/32/84
Mail : denis.heureaux@hotmail.fr

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(1 feuille par chien, photocopies acceptées). Clôture des engagements le 24/06/2017.

Nom du chien : _____ Sexe : _____

Date de naissance : _____ Numéro LOF : _____ Tatouage/puce : _____

Nom du Père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (prop. de la chienne à la saillie) : _____

Propriétaire : _____

Adresse complète : _____

_____ Tél : _____

Mail : _____ @ _____

J'engage mon Drahthaar à la Régionale d'Élevage en classe :

- Intermédiaire (15 – 24 mois)
- Ouverte (minimum à partir de 15 mois)
- Travail (minimum à partir de 15 mois)

Date et lieu où le chien a obtenu un TB en concours

Date : Lieu :

- Baby (de 4 à 6 mois) :
- Jeune (de 9 à 18 mois) :
- Puppy (de 6 à 9 mois) :
- Vétéran (plus de 8 ans) :
- **Gratuit** BABY ,_PUPPY et VETERAN

Copie du certificat antirabique pour les chiens étrangers.

Je demande la Confirmation de mon Drahthaar :

Confirmation 12 mois révolus

Certificat de naissance et carte d'identité obligatoires

J'engage mon Drahthaar au TAN.

(Test Aptitudes Naturelles) de 6 à 36 mois.

Je réserve repas à 23 € (sur réservation, servi à l'issue du concours)

ADN : la réservation est obligatoire mais le paiement se fera sur place. Etablir un chèque à l'ordre de la SCC. Tarifs entre 36 et 46 € chien suivant filiation. Le club prend en charge les frais du Vétérinaire. **N'oubliez pas le pédigrée.**

TARIFS	Normal	Réduit pour membres à jour de cotisation Précisez le N° carte d'adhérent :
T.A.N x 38€ x 23€
Confirmation x 30€ Sauf si engagement à la Régionale : x 10€ x 15€ Gratuit si participation au TAN ou à la Régionale d'élevage
Adhésion au DCF x 30€ Si adhésion au DCF à l'engagement, → tarif réduit adhérent	
Régionale d'Élevage x 37€ x 15€
Repas (réservation obligatoire) x 23€ x 23 €
Total Général€ €

Règlement obligatoire à l'engagement- Ordre DCF

Fait à : le

Signature :

TSVP → signature au verso également

Règlement intérieur Exposition Régionale d'Élevage et Test d'aptitudes naturelles

BARBONVILLE, le 1^{er} juillet 2017

Une exposition régionale d'élevage et un test d'aptitudes naturelles du Drahthaar Club de France se déroule à Barbonville (54). Accueil et pointage sont prévus à la ferme Saint Marie, à compter de 8h.

ARRIVEE ET JUGEMENT, DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

L'accueil commencera à partir de 8h00. Le pointage des concurrents débutera à compter de 9h00.

Le contrôle vétérinaire s'opèrera à compter de 9h00 et sera effectué par un docteur vétérinaire.

Le TAN commencera à compter de 9h, ainsi que les confirmations. Le TAN sera décerné à tout chien ayant réussi aux tests prévus par le règlement du DCF, par un membre du comité du DCF, le président du DCF ou toute personne désignée par lui

Une restauration sur réservation préalable est prévue à cette occasion.

Une remise des récompenses est prévue à l'issue de la journée.

LOGEMENT : Il n'y aura pas de cage mises à disposition. Des points d'eau seront prévus pour l'abreuvement des chiens.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite lors de la manifestation. Il est interdit de faire signer une pétition quelque soit son objet sans l'accord de l'organisateur.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours des épreuves. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au Drahthaar Club de France.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité de maintenir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le DCF, organisateur, devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusées les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements qui est fixée au 26 juin 2017.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, il n'y a pas de tarif dégressif pour les chiens suivants. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

REFUS ou EXCLUSIONS :

1. Des engagements. L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;

c) ceux engagés par un exposant dont l'entrée aux manifestations canines est formellement interdite.

Les engagements dans les cas a) b) ou c) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnés d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise au Drahthaar Club de France si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Drahthaar Club de France, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la manifestation ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du DCF ou des vétérinaires de service,

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

PUBLIC : La présence de public est autorisée mais les personnes assistant à la manifestation ne devront en aucun cas :

- pour le concours de standard : avoir accès au ring accueillant le juge et le chien

- pour le TAN : entrer sur la parcelle où l'épreuve se déroule.

En tous les cas, il est demandé au public la discrétion la plus élémentaire afin de ne pas déranger le chien ou les juges.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux engagés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, l'organisateur et le Drahthaar Club de France ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Age minimum pour la confirmation

L'âge minimum pour la race Drahthaar est de 12 mois révolus

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays

d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus.

**Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement
et en accepte le contenu :**

NOM :

Date :

Prénom :

Signature :